



Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes
33, avenue Henri Lantelme – Espace 3000 – BP 169 - 06704 ST LAURENT DU VAR CEDEX

Agent de maîtrise territorial **Concours externe, interne et troisième voie**

Spécialité : Techniques de la communication et des activités artistiques

SUJET

Epreuve du 27 février 2008

<u>Epreuve :</u>	Résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territorial dans l'exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt
<u>Durée :</u>	2 heures
<u>Coefficient</u>	3

CONSIGNES :

Ce sujet comporte 11 pages dont celle-ci.

Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom, ni le nom d'une collectivité existante, ni signature, ni paraphe.
Toutes les réponses doivent être rédigées sur votre copie.
Seules les encres de couleur bleue ou noire sont autorisées.
Les feuilles de brouillon et les réponses portées sur le sujet ne seront en aucun cas prises en compte

SUJET :

La commune d'Expoville dispose d'un musée équipé d'une salle d'exposition temporaire.

Cette salle de plan carré est d'une surface au sol de 400 m².

Trois des murs disposent en leur milieu d'une porte ouvrant vers l'extérieur d'une largeur de 1,40 m et d'une hauteur 2,20 m.

En tant qu'agent de maîtrise, vous êtes chef d'une équipe de 4 adjoints techniques qualifiés. Vous êtes placé sous l'autorité du régisseur général du musée (technicien supérieur territorial – catégorie B).

Il vous est demandé de répondre aux questions suivantes, en vous aidant des documents joints.

ANNEXE :

« Sécurité incendie - Fiches pratiques » – Direction des Musées de France, 1998 (8 pages)

QUESTIONS :

1°) Capacité d'accueil de la salle :

/4 points

Les œuvres exposées et les dispositifs muséographiques (vitrines, supports, socle et sculptures) représentent une surface au sol de 63 m².

⇒ Quelle est la capacité maximale d'accueil de cette salle ?

2°) Circulations – Sécurité du public :

/6 points

Les planchers en superstructure de la salle disposent d'une ossature présentant une stabilité pouvant résister à une surcharge de 500 DaN/m² (5000 N/m²).

L'une des œuvres prévues par le commissaire de l'exposition est une sculpture d'une matière très dense. Elle a une surface au sol de 3,78 m² et une masse de 713 DaN.

⇒ Quel est le poids de cette œuvre ? (1 point)

⇒ Cette œuvre peut-elle être exposée dans la salle ? (1 point)

Le régisseur vous demande de justifier par écrit votre réponse par une note explicative succincte que vous mettrez à sa signature et qui sera adressée au Directeur du musée. (4 points)

3°) Encadrement - Organisation :

/4 points

Le musée est ouvert de 9 h 00 à 22 h 00.

Le régisseur général vous demande de faire assurer par votre équipe de 4 agents - que vous appellerez A, B, C, D - une permanence technique couvrant une semaine de 6 jours du mardi au dimanche pendant les temps d'ouverture du musée. Vous veillerez à répartir également entre les agents la charge de travail et ne tiendrez pas compte des éventuelles heures supplémentaires et du travail du dimanche.

⇒ Donnez un exemple du planning que vous remettrez à vos équipes en respectant les amplitudes horaires légales.

4°) Accessibilité :

/4 points

La salle est constituée de deux plateaux de niveaux différents mais contigus (différence de hauteur entre les deux plateaux : 0,2 m).

Le régisseur souhaite qu'une rampe d'accès soit réalisée pour permettre notamment la circulation des personnes à mobilité réduite (PMR) entre les deux plateaux.

Cette rampe devra avoir une largeur de 4 Unités de Passage.

⇒ Quelle est l'emprise au sol minimale de ce dispositif ?

5°) Commande publique :

/2 points

Vous devez équiper vos agents en outillages divers et acheter les matériaux de base nécessaires à la muséographie de l'exposition.

Le budget alloué par votre direction pour ce poste est de 3500 euros.

⇒ Comment sera désigné le fournisseur de ce matériel ?